



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GOLF DES ARCS ET DE BOURG ST MAURICE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions applicables à la vente des prestations proposées par le Golf des Arcs, notamment les abonnements, green-fees, compétitions, cours, locations et autres prestations proposées par le golf.

Toute réservation ou tout achat implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV ainsi que du règlement intérieur du Golf des Arcs.

2. Tarifs

Les tarifs des prestations sont affichés au club-house et/ou communiqués au client avant son achat.

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises lorsque la TVA est applicable.

Le Golf des Arcs se réserve le droit de modifier ses tarifs. Les prestations déjà réglées restent acquises au tarif payé au moment de l'achat.

3. Abonnements et cotisations membres

L'abonnement est personnel et nominatif. Il ne peut être prêté, cédé ou utilisé par une autre personne.

L'abonnement donne accès au parcours selon les conditions définies lors de sa souscription et dans le règlement intérieur.

Le paiement de l'abonnement vaut acceptation des conditions d'utilisation du parcours, des horaires, des règles de réservation et du règlement intérieur.

Sauf disposition particulière précisée lors de la souscription, un abonnement ne peut donner lieu à remboursement en cas de non-utilisation du parcours par le membre.

4. Réservations et annulations

Les réservations de départ doivent être effectuées selon les modalités communiquées par le Golf des Arcs.

Le golf se réserve le droit de modifier ou d'annuler un départ en cas de compétition, de conditions météorologiques, de travaux, de problème de sécurité ou pour toute autre raison liée à l'exploitation du parcours.

En cas de fermeture du parcours décidée par le golf, les modalités de report ou de remboursement seront appréciées selon la situation.

5. Conditions météorologiques

Le golf est une activité pratiquée en extérieur et peut être affectée par les conditions météorologiques.

Une simple dégradation de la météo ne donne pas automatiquement droit à un remboursement.

En cas de fermeture du parcours pour des raisons de sécurité ou de conditions exceptionnelles, le Golf des Arcs informera les clients des éventuelles possibilités de report ou de remboursement.

6. Prestations et locations

Le matériel loué doit être utilisé conformément à sa destination et rendu dans l'état dans lequel il a été remis.

Toute dégradation, perte ou détérioration résultant d'une utilisation anormale pourra être facturée au client.

Les cours et autres prestations doivent être réservés selon les modalités communiquées par le Golf des Arcs.

7. Compétitions

La participation aux compétitions est soumise aux conditions propres à chaque épreuve.

Le joueur doit respecter les conditions d'inscription, les horaires de départ, les règles de golf, le règlement de l'épreuve et, lorsque cela est nécessaire, être à jour de sa licence et des documents demandés.

Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en fonction des conditions particulières communiquées pour chaque compétition.

8. Paiement

Le règlement des prestations peut être effectué par les moyens de paiement acceptés par le Golf des Arcs.

Toute prestation doit être réglée avant son utilisation, sauf accord particulier.

Une facture ou un justificatif de paiement peut être remis au client sur demande.

9. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Golf des Arcs dans les meilleurs délais afin de permettre son examen.

Le client est invité à privilégier une réclamation écrite en précisant la prestation concernée, la date et le motif de la réclamation.

10. Responsabilité

Chaque joueur reste responsable de sa propre sécurité et doit respecter les consignes de sécurité ainsi que le règlement intérieur.

Le Golf des Arcs ne peut être tenu responsable des dommages résultant du non-respect des règles de sécurité, du règlement intérieur ou d'une utilisation inappropriée des installations et du matériel.

11. Acceptation des conditions

En procédant à un achat, à une réservation ou à une souscription d'abonnement, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter.

Les présentes CGV sont complétées par le Règlement intérieur du Golf des Arcs et de Bourg St Maurice.

Fait à Arcs 1800

Version en vigueur à compter du 1 janvier 2026